

Omission ou ajout d'une Rak'ate dans la prière.

Question: Que faire si, dans une prière obligatoire de 4 Rak'ates, j'ai accompli une « Raka'te » de trop par oubli ? Et que faire si, par oubli toujours, j'ai accompli une « Raka'te » en moins (*je n'ai fait que trois, au lieu de quatre*)...? Je précise que, dans le Fiqh, je suis les règles de l'école hanafite.

Réponse: Etant donné que vous avez précisé que vous suivez l'école hanafite, les règles qui vont être cités ci-dessous sont en accord avec les principes de cette école, et ne sont donc pas nécessairement valides suivant les principes des autres écoles de jurisprudence...

Quand on ajoute une Rak'ate dans la prière obligatoire par oubli:

Par rapport à celui qui ajoute une « Rak'ate » dans sa prière obligatoire par oubli, il y a deux cas de figure qui peuvent se présenter:

- **Soit il a complètement oublié de s'asseoir pour le « Qa'dah Akhîrah » (la pause finale avant les « Taslîms ») et il se met debout après les « Sadjdahs » (prosternations) de la quatrième « Rak'ate » et commence une cinquième par erreur.**

— Dans ce cas, il peut retourner s'asseoir pour le « Qa'dah Akhîrah » dès qu'il réalise sa faute, et ce, tant qu'il n'a pas fait encore les Sadjdahs de la cinquième « Rak'ate ».

“

“

Maintenant, s'il est retourné s'asseoir alors que ses jambes étaient encore pliées (*c'est à dire qu'il ne s'était pas mis encore debout complètement pour la cinquième Rak'ate*), dans ce cas, il n'a rien de particulier à faire: il récitera normalement le « Tachahhoud », le « Douroûd » et le doua final, avant de compléter sa prière par les « Taslîms ».

Mais s'il s'était déjà mis debout, ou était déjà parvenu dans le

« Roukou' » de cette Rak'ate supplémentaire, dans ce cas de figure, lorsqu'il retournera s'asseoir, il récitera le « Tachahhoud », puis accomplira les « Sadjdah du Sahw » (*les deux prosternations pour compenser l'oubli*), et terminera sa prière normalement.

— Et s'il ne se rend compte de sa faute qu'après avoir fait les « Sadjdahs » de la cinquième « Rak'ate », alors il continuera sa prière normalement et ajoutera une sixième Rak'ate. Avant de terminer cependant, il prendra soin de faire les « Sadjdahs du Sahw ». Dans ce cas, les six Raka'tes qu'il aura accompli seront considérées comme étant « Naf'l » et il devra accomplir à nouveau ses quatre Raka'tes de prière obligatoire.

• **Soit il s'est assis dans le dernier « Qa'dah », mais après avoir récité le « Tachahhoud », il se met debout par oubli en croyant qu'il était dans le premier « Qa'dah ».**

— Dans ce cas également, il peut retourner s'asseoir tant qu'il n'a pas encore fait les « Sadjdahs » de la cinquième « Rak'ate ». Dès qu'il s'assoira, il fera les « Sadjdahs du Sahw » (*cela s'il avait déjà redressé la partie inférieure de son corps; au cas contraire, il n'aura pas à faire les « Sadjdahs du Sahw »*), puis complétera sa prière normalement.

— Et s'il a déjà fait les Sadjdahs de la cinquième Rak'ate et ne se rend compte qu'après cela de son erreur, alors il lui est recommandé d'ajouter une Rak'ate supplémentaire. Puis à la fin de la Salât, il fera les « Sadjdahs du Sahw ». Dans ce cas de figure, sa prière obligatoire sera valable et il n'aura pas besoin de la répéter: En effet, les quatre premières Rak'ate seront considérées comme étant de la prière obligatoire et les deux dernières comme étant « Naf'l ».

Quand on oublie une ou deux Rak'ate dans la prière obligatoire:

Si dans une Salat de trois ou quatre Rak'ates, on fait les « Taslims » par erreur

après le second ou le troisième Rak'ate, et par la suite on se rend compte de sa faute, alors:

- Si après avoir fait les « Taslîms », on est resté assis au même endroit, on n'a pas détourné sa poitrine de la « Qiblah » (direction de Makkah), on n'a parlé à personne, bref on n'a fait aucune des actions qui annulent la prière, dans ce cas, dès qu'on se rendra compte de l'erreur, on se mettra debout et on accomplira les « Raka'tes » manquantes. A la fin, on devra faire les « Sadjdahs du Sahw ».
- Si après avoir fait les « Taslîms », on a fait une des choses qui annulent la prière, dans ce cas on devra recommencer la Salât depuis le début.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/omission-ou-ajout-dune-rakate-dans-la-priere/>